Comité Technique de Réseau DGFiP

Le + syndical

Cadres A, B et C

AGIR ENSEMBLE POUR DES ENJEUX COMMUNS

Du 29 novembre au 6 décembre 2018
Choisissez vos représentants au Comité Technique de Réseau (CTR).

Le comité technique de réseau (CTR) est une instance de concertation où siègent les élus des organisations syndicales et les représentants de l'administration.
Il donne son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services de la DGFiP.
Le CTR est également compétent sur les sujets relatifs à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences. Il est consulté sur les projets de modification tenant aux règles statutaires, aux méthodes de travail et à la formation professionnelle.

La CFE-CGC et le SNC-CGC vous proposent
UNE DEMARCHE SYNDICALE CONSTRUCTIVE ET EFFICACE !

Notre pratique syndicale repose sur un dialogue social courtois mais ferme, comportant des propositions réalistes et concrètes pour défendre les missions, les métiers, les carrières, les conditions de vie au travail.

Nos deux syndicats s'engagent à siéger systématiquement afin que l'administration n'impose pas ses réformes et ses règles de gestion de façon unilatérale.

En votant pour la CGC, vous vous donnez des moyens d'action supplémentaires pour défendre vos droits.

Nous exigeons de véritables discussions avec l'administration pour négocier les changements :

- **sur le devenir de la DGFiP,** l'évolution de ses missions, son organisation, ses effectifs ... de manière ouverte et non dogmatique.
- sur **la situation des personnels** au regard des rémunérations, du déroulement des carrières, des doctrines d'emploi, des règles de gestion, de la mobilité, des plans de départs volontaires.
- nous revendiquons **une véritable gestion prévisionnelle des carrières pour les cadres et l'ensemble des personnels, axée sur la valorisation des compétences et de l'expérience.** La multiplication actuelle des postes au choix va freiner la mobilité et créer des distorsions.

Nous voulons des avancées sur les sujets de **l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle**, ainsi que sur **l'égalité Femmes/Hommes**.

Comité technique de réseau – CTR

Le statut, les effectifs, la carrière

❑ **La CFE-CGC et le SNC-CGC défendent un service public de qualité qui passe par :**
- **le maintien du statut du fonctionnaire** garant de l'égalité de traitement des usagers du service public, avec pour socle le recrutement par concours, la garantie d'emploi et le déroulement de carrière.
- **l'arrêt des suppressions d'emplois** lorsqu'elles sont décidées sans rapport direct avec l'étendue de nos missions et de nos besoins, source de souffrance au travail.
- **un réseau de proximité en nombre suffisant**.
- **l'arrêt des projets d'externalisation des missions :** services informatiques, service public local, contrôle fiscal ou recouvrement.

❑ **Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) : La CGC a signé le dispositif PPCR** permettant une revalorisation des grilles indiciaires. **Mais l'action continue.** Le principe de déroulement de carrière sur deux grades n'est toujours pas décliné à la DGFiP. Nous exigeons sa mise en œuvre sans délai. Ajoutons que ce dispositif doit être amendé pour permettre une application aussi bien aux agents recrutés par la voie externe que par la voie interne.

❑ **Les promotions :** la CFE-CGC et le SNC-CGC dénoncent le blocage des carrières et la baisse sensible des taux de promotion quelles que soient les catégories.

L'organisation du travail face aux transformations de nos services

❑ **Nous réclamons des mesures fortes pour ne pas laisser les personnels désorientés :** accompagnement individualisé dans le cadre des restructurations (conseils, formation ...), garanties de maintien dans une zone géographique, renforcement de l'indemnitaire lié aux restructurations.
❑ **Nous demandons une stabilisation des règles de gestion** et une diversification des parcours professionnels.
❑ **Nous souhaitons un fort investissement dans l'outil informatique** pour mettre fin aux incessantes indisponibilités et lenteurs rencontrées dans le travail dans une administration qui se revendique « tout numérique ».
❑ **Nous préconisons un dispositif d'intéressement collectif :** le périmètre est à définir (structure, métiers, services). L'engagement personnel et les compétences doivent être valorisés.

Qualité de vie au travail - Temps de travail

❑ **Nous revendiquons :**
la mise en œuvre généralisée des dispositifs de télétravail pour les agents et cadres volontaires chaque fois que les conditions d'exercice des métiers le permettent.
- **la suppression du jour de carence** dont l'étude d'impact montre l'inefficacité du dispositif.
- **une formation professionnelle de qualité** pour diminuer le stress généré par le sentiment de ne plus maîtriser nos missions.
- **le rétablissement des promotions de fin de carrière et la Cessation progressive d'activité (CPA) .**

Avec la CFE-CGC et le SNC-CGC, vous votez pour des collègues qui s'engagent à vos côtés pour négocier et revendiquer !